Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-57_06_2026_DEL-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 57/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2026

Rapporteur : Madame Patricia L'HUILLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-57_06_2026_DEL-BF

Rapport au Conseil Municipal :

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services municipaux et de l'avancement des opérations inscrites au budget communal 2026, il est nécessaire de procéder à plusieurs ajustements budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement

L'ajustement de la section fonctionnement s'élève à 91 940 € en dépenses.

Ces crédits complémentaires visent principalement à répondre aux besoins constatés en cours d'exercice pour l'entretien du patrimoine communal et le fonctionnement des services. Ils comprennent notamment une enveloppe supplémentaire de 78 000 € destinée aux services techniques afin de financer la réparation des dégradations de chaussée, la remise en état des réseaux à la suite de plusieurs vols de câbles, ainsi que les besoins importants de maintenance et d'intervention mobilisés à la suite des épisodes de gel et de dégel survenus en début d'année.
Les inscriptions complémentaires concernent également le renforcement des crédits de carburant afin de tenir compte de l'évolution des prix, ainsi que diverses dépenses de fonctionnement des services, notamment des prestations d'élimination de documents d'archive et des ajustements de crédits nécessaires au service communication.

L'ajustement de la section fonctionnement diminue de 5 605 € en recettes.

Cette diminution résulte notamment d'une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 69 638 €, partiellement compensée par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 27 765 €, une progression des produits fiscaux de 18 746 € et une recette complémentaire de 9 832 € au titre du FCTVA. Elle intègre également des écritures d'ordre permettant de valoriser les travaux réalisés en régie pour un montant de 5 800 €, ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 1 890 €. Il est à noter qu'avec l'estimation à la baisse déjà intégrée dans le budget initial, la baisse des dotations de 2025 à 2026 est de l'ordre de 110 000 €.

Section d'investissement

L'ajustement de la section d'investissement s'élève à 14 965 € en dépenses.

Des diminutions sont notamment constatées sur l'opération de réfection de la toiture de l'école du Centre, à la suite de l'attribution des marchés de travaux, ainsi que sur l'opération d'aménagement RD5–RD5DR–D239, dont la réalisation est reportée à l'exercice 2027

À l'inverse, plusieurs ajustements à la hausse sont proposés. Sont notamment concernés l'opération d'extension de la cantine du centre, le marché de la plaine des sports en raison de révisions de prix et de travaux supplémentaires, ainsi que des travaux d'urgence à la salle polyvalente Jean-Jacques Litzler. S'ajoutent également l'inscription du renouvellement de tablettes destinées aux écoles, le changement du jeu extérieur à la crèche et l'acquisition de vélos électriques pour les agents de surveillance de la voie publique.
L'ensemble de ces mouvements se traduit par une variation en baisse des opérations d'équipement de 155 025 €.

Par ailleurs, la section d'investissement intègre des écritures d'ordre patrimoniales pour un montant total de 162 300 €, correspondant à l'intégration d'études dans les opérations de travaux concernées. Elle retrace également, en contrepartie de la section de fonctionnement, les écritures relatives à l'amortissement des subventions d'équipement (1 890 €) et à la valorisation des travaux réalisés en régie (5 800 €).

L'ajustement de la section d'investissement s'élève à 112 510 € en recettes.

En recettes, plusieurs inscriptions et ajustements sont proposés. La recette au titre du FCTVA est ajustée à la hausse pour un montant de 39 450 euros. Les subventions relatives à l'opération d'extension de la cantine du centre diminuent de 25 840 euros, tandis qu'un retrait de crédits de 68 000 euros est effectué sur l'opération d'aménagement RD5–RD5DR–D239. Par ailleurs, une subvention de 9 800 euros est inscrite pour l'acquisition de jeux destinés à la crèche, et un ajustement en baisse de 5 200 euros est prévu pour les travaux de toiture de l'école du centre.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-57_06_2026_DEL-BF

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026 voté le 14 avril 2026,

VU le projet de décision modificative n°1 présenté par l'adjointe délégué,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits par rapport aux prévisions inscrites au budget principal 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et voté, À L'UNANIMITÉ ;

Article 1 : **ADOPTE** la décision modificative n°1 au budget principal 2026 de la Ville, annexée à la présente délibération.

Article 2 : **ARRÊTE** comme suit les montants à inscrire au budget principal :

En section de fonctionnement à l'équilibre à 9 620 252,57 €
- ⇒ **Dépenses : – 5 605 €**
- ⇒ **Recettes : – 5 605 €**

En section d'investissement à l'équilibre à 4 465 743,53 €
- ⇒ **Dépenses : + 14 965 €**
- ⇒ **Recettes : + 14 965 €**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026
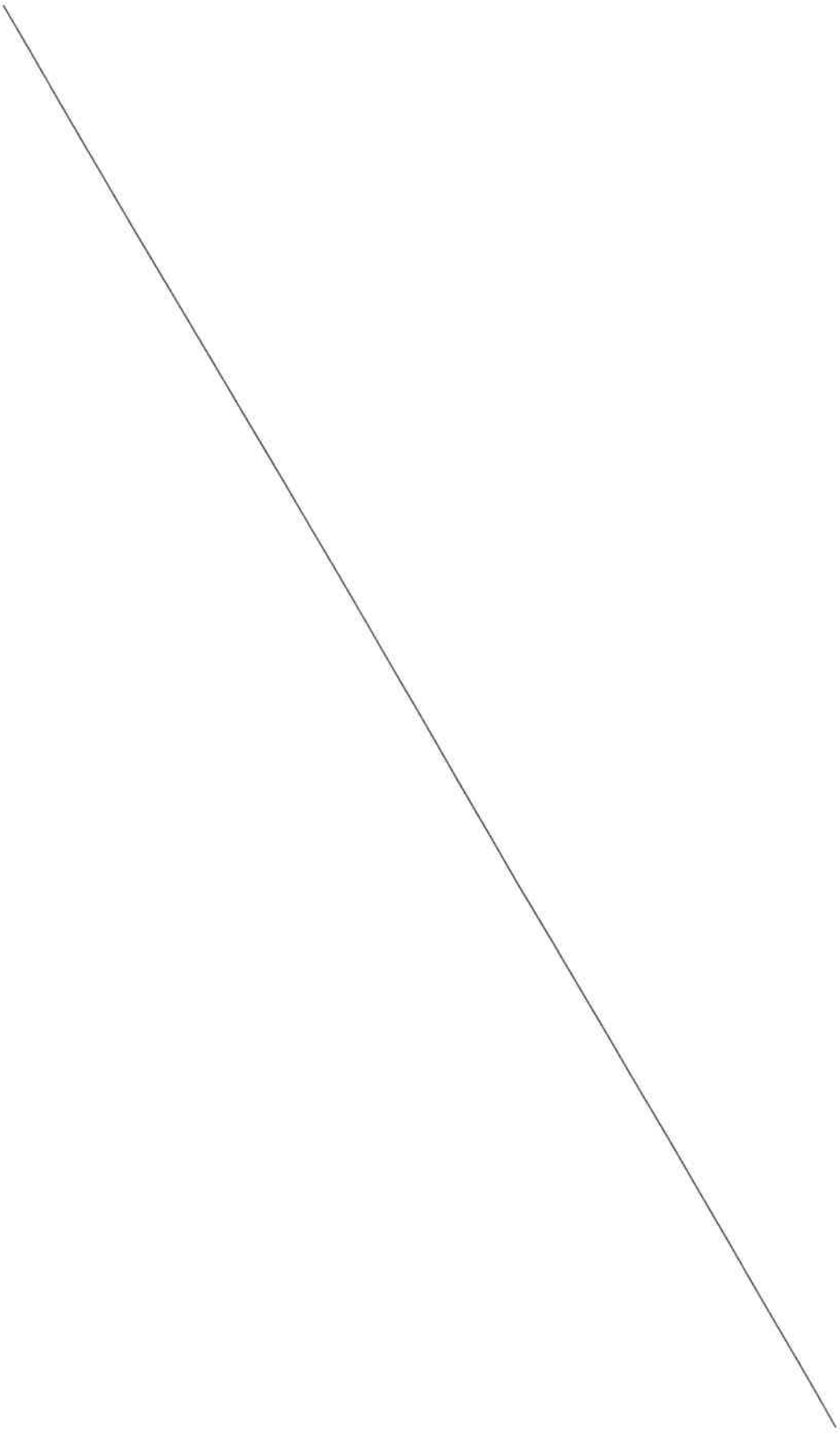
Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-57_06_2026_DEL-BF